DLP 14-4-86047249



Avertissements agricoles

Publication périodique

EDITION "GRANDES CULTURES"

ISSN 0757 4029

BULLETIN TECHNIQUE N° 4

21 MARS 1986

COLZA : : Vol de Charançon de la tige. Traitez dès réception.
JEUNES SEMIS DE CEREALES : Dégâts de limaces.
INFORMATIONS DESHERBAGE DES CEREALES : Dépliant vert céréales pages 5 et 6.

- COLZA -

CHARANCON DE LA TIGE :

● Un vol localement important de Charançons de la tige du colza (C. napi) a eu lieu dans le Cher et l'Indre du 15 au 18 Mars. Il a été piégé jusqu'à 36 charançons en un jours à Rians (18), 37 à Soyes-en-Septaine (18), 46 à Henrichemont (18).

➡ Dans ces départements et dans les zones périphériques (Gâtines de Loches et Montrésor, Champeigne, Berry-Puisaye), traitez dès réception. Vous avez une semaine pour réaliser votre intervention dans de bonnes conditions.
Produits utilisables : voir fiche "Ravageurs du Colza" dans le bulletin N° 25 du 26 Septembre 1985, page 4. Rajouter l'alphaméthrine (FASTAC) à 7,5 g de MA/ha.

➡ En raison de leur bonne efficacité et de leur meilleure rémanence, préférer les spécialités à base de pyréthrinoïdes.

- POIS ET FEVEROLE DE PRINTEMPS -

DESHERBAGE :

Il est très important de réaliser une bonne préparation du sol, qui améliorera l'efficacité des produits.

Les différents types de désherbage :

- Pré-semis : Réalisé sur sol sec, incorporation entre 5 et 10 cm avec deux hersages croisés ou un vibroculteur. Cette intervention nécessite souvent un complément sur dicotylédones en post-levée.

- Pré-levée : Bonne efficacité des herbicides, cependant folle-avoine, gaillet et renouées subsistent.

- Post-levée : * Antidicotylédones autorisés sur pois seulement, à base de dinosèbe ou bentazone.

Attention à l'utilisation du dinosèbe ; certaines spécialités peuvent entraîner la formation de taches rouges sur feuilles.
Appliquer entre 10 et 25°, pour avoir une meilleure efficacité.

Abonnement annuel : 125 F - Chèque à l'ordre du Régisseur de Recettes à envoyer à l'adresse ci-dessous.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, Rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX - Tél. 38 86.36.24



ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret)

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : A. SIMONIN - CPPAP N° 530 AD

P 38

* <u>Antigraminées</u> : du stade 2 feuilles juste avant la montaison.

LEGURAME : action herbicide complète, mais lente.
FERVIN : paturin résistant.
ILLOXAN : paturin + repousses résistants.
Traiter en présence de forte humidité.

DESHERBAGE DES POIS ET FEVEROLES DE PRINTEMPS

STADES	NOM - DOSE/HA	pois printemps	fèverole printemps	Graminées			Dicotylédones					REMARQUES
				folle avoine	ray-grass	vulpin	matricaire	véronique	gaillet	renouée oiseaux	chénopode	
PRE SEMIS	BONALAN (benfluraline) de 6 à 9 litres	*		M	M	B	I	I	B	B	B	Incorporer ds les 24 h
PRE LEVEE	IGRANE (terbutryne) 4 litres	*		I	M	B	M	M	I	M	B	
	PHENOTERB (dinoterbe+nitrofène) 10 kg	*		I	M	B	B	B	M	M	B	semis de
	CHANDOR (trifluraline+linuron) 4 litres	*		I	M	B	B	B	I	M	B	profondeur
	TRAPAN (pendimethaline+linuron)2,5 kg	*		I	M	B	B	B	I	M	B	régulière
	TRIBUNIL (methabenzthiazuron) 4 kg	*	*	I	I	B	B	I	I	M	B	traiter dans
	PREMIUM (terbutryne + neburon) 5 litres	*	*	I	I	B	B	I	I	M	B	les 5 jours
	TREPLIK (pendimethaline+neburon)4-5 kg	*	*	I	M	B	B	B	I	M	B	après semis
	TOLION 303 (nitrofène + linuron) 6,4 l		*	I	B	B	M	B	I	M	B	
POST LEVEE	nombreuses spécialités (dinosèbe) 0,8 à 1,6 kg m.a.	*		I	I	I	B	B	B	B	B	sur jeunes adventices
	BASAGRAN (bentazone) 2,5 litres	*		I	I	I	B	I	M	I	B	
	LEGURAME PM (carbetamide) 3 kg	*	*	M	M	M	I	M	I	M	M	
	ILLOXAN CE (diclofop methyl) 2,5 litres	*	*	B	B	I	I	I	I	I	I	
	FERVIN (alloxydime sodium) 1 kg	*	*	B	B	B	I	I	I	I	I	
	FERVINAL (sethoxydime) 1,5 kg	*	*	B	B	B	I	I	I	I	I	+ 1 l huile
	FUSILADE X 2 (fluazifop butyl) 0,75 l	*		B	B	B	I	I	I	I	I	+ 0,5 l AGRAL
	TARGE (quizalofop methyl) 1,25 l	*		B	B	B	I	I	I	I	I	+ 1 l huile

<u>LEGENDE</u> : I : Insuffisant - M : Moyen - B : Bon

<u>REMARQUE</u> : L'hiver rigoureux que nous venons de subir risque de favoriser les levées de Folle-Avoine au printemps.

- CEREALES -

<u>DEGATS DE LIMACES</u> :

Des dégâts localement importants causés par des limaces horticoles (petites limaces noires à moeurs sous-terraines) sont visibles sur de jeunes semis de céréales ayant été effectués début Février (blé tendre et blé dur).
Les grains sont rongés au niveau du germe et l'albumen reste en général intact.

En raison des caractéristiques particulières de ces limaces, une lutte à base de granulés antilimaces sera peu efficace.

Repérer les zones atteintes le plus rapidement possible (dès la levée) et resemer immédiatement dans les zones détruites. La rapidité de levée des grains nouvellement semés limitera les dégâts.

TYPHULA :

● Des attaques de cette maladie sont détectées dans le Nord de l'Eure et Loir sur orge d'hiver. Les plantes attaquées portent, sur leur partie souterraine, de petits sclérotes brun rougeâtre à rouge brique. Ces attaques sont une conséquence du fort enneigement que nous avons connu cet hiver.

→ Aucun moyen de lutte n'existe.
Les plantes actuellement atteintes vont continuer de dépérir, mais la maladie n'est plus en mesure de se propager sur des plantes saines.

DESHERBAGE :

● Les cultures plus ou moins éprouvées par le gel sont en cours de redémarrage.

● Dans la plupart des situations, on constate un début de développement des racines adventives (au niveau du plateau de tallage). Les antigraminées utilisables à cette époque (urées substituées) n'ont qu'une sélectivité de position, et il est fortement déconseillé que de jeunes racines en début de développement en absorbent.

→ Avant d'appliquer un antigraminée, attendre encore quelques jours (vérifier que les racines adventives de la céréale atteignent au moins 3 à 5 cm de long), pour limiter les risques de phytotoxicité.

DESHERBAGE DE SORTIE D'HIVER DES CEREALES :

L'intervention de sortie d'hiver va permettre d'entreprendre ou de compléter le désherbage des parcelles.

● Antigraminées :
Faisant intervenir une urée substituée à action racinaire, qui doit être employée tôt, le désherbage antigraminées est à privilégier à cette période. En cas d'emploi d'une association, c'est la matière active antigraminées qui déterminera le positionnement du traitement. Le tableau ci-après rappelle les caractéristiques particulières des différents antigraminées.

Situations particulières :
- Vulpin : l'isoproturon est généralement préféré pour son efficacité, sa sélectivité et l'utilisation possible sur sol gelé sans trop de risques (sur céréales en bon état).
- Ray-grass : le chlortoluron donne les meilleurs résultats. Attention cependant aux variétés sensibles surtout en sortie d'hiver. En cas de risques de phytotoxicité, préférer une utilisation plus tardive d'ILLOXAN CE.
- Folle-avoine : la recherche d'une efficacité sur folle-avoine par surdosage d'un autre produit présente des risques. Les produits spécifiques anti-folle-avoine nécessitent que toutes les levées soient présentes lors de l'application (plus tardive).

● Antidicotylédones :
Produits à action plutôt foliaire, les antidicotylédones s'appliquent en général sur jeunes adventices. Ils exigent le plus souvent des températures douces et de la lumière. Une intervention antidicotylédones précoce peut cependant être intéressante en situations particulières présentant un risque d'échec lors d'une intervention ultérieure sur plantes trop développées.

Les matières actives suivantes sont peu exigeantes en température :
- colorants nitrés (nombreuses spécialités avec DNOC, Dinosèbe, Dinoterbe) action de contact,
- cyanazine (JAREX, BLADOTYL) action racinaire + foliaire : efficacité moyenne sur gaillet,
- metsulfuron méthyl (ALLIE) action racinaire. Efficace sur adventices jeunes. Inefficace sur véronique et gaillet. Peut s'appliquer en même temps que l'isoproturon (ou avant),
- bifénox (BIFOX) action foliaire + légère action racinaire. Inefficace sur matricaire.

Remarques générales : Pour éviter les phytotoxicités, respectez les conditions d'emploi des produits (stade, dose), en l'absence de risque de gel.

P39